

INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

*Séance du lundi 14 décembre 2015 à 18h00*

**L'an deux mille quinze le lundi quatorze décembre.**

*Le Conseil Communautaire s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric SCRIBOT, Président.*

Nombre de délégués en exercice : **42**

Nombre de présents : **37**

Nombre de Votants : **37**

Date de convocation : le lundi 7 décembre 2015

Présents :

ACLOU : M. DESHAYES C.

BERTHOUVILLE : Mme LECLERC MF.

BOISNEY : M. DESHAYES E.

BOSROBERT : M. GIFFARD F.

BRÉTIGNY : Mme JOIN LAMBERT MC.

BRIONNE : M. BEURIOT V. - Mme BINET B. - Mme CHATILLON V. - M. CHOLEZ M.-

Mme LEROUVILLOIS J. - M. MADELAINE P. - Mme CLOET M. - Mme COLLET C. - Mme GOETHEYN M.-

Mme LEROY E - M. EON L. - M. DOUVILLE JN -

CALLEVILLE : M. SCRIBOT F. - Mme SAYALLE C.

FRANQUEVILLE : Mme CITERIN M.

HARCOURT : M. YANNIER A. - M. AUBRY B. - M. LEMAIRE M.

HECMANVILLE : Mme LALLEMAND C.

LA HAYE DE CALLEVILLE : Mme DESRATS D.

LA NEUVILLE DU BOSC : M. FORCHER B. - M. MAUPAS L.

LIVET SUR AUTHOU : M. LESEUR M. (délibération n°3)

MALLEVILLE SUR LE BEC : M. AUGER M.

MORSAN : M. AGASSE F.

NEUVILLE SUR AUTHOU : Mme DECLERCQ Fl.

NOTRE DAME D'EPINE : M. CAVELIER S. (délibération n°4)

ST CYR DE SALERNE : M. DELAROCHE S.

ST ELOI DE FOURQUES : M. SZALKOWSKI D.

ST PAUL DE FOURQUES : M. RUEL Y.

ST PIERRE DE SALERNE : M. DELEU P.

ST VICTOR D'EPINE : M. MALHERBE Y.

Absents excusés :

BOSROBERT : Mme DEPRE C.

BRIONNE : M. MORENO J. - Mlle DESRUES E. - M. PORTAIS A.

FRANQUEVILLE : M. ROTROU J-D. remplacé par Mme CITERIN M.

LA HAYE DE CALLEVILLE : M. VOISIN J-B remplacé par Mme DESRATS D.

LE BEC HELLOUIN : M. FINET P.

ST CYR DE SALERNE : M. HEUTTE Y. remplacé par M. DELAROCHE S.

ST PIERRE DE SALERNE : Mme MARESCAL J. remplacée par M. DELEU P.

**Conseil Communautaire**  
du 14 décembre 2015

---

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**N° I - 3**

**Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

**Objet : **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale****

---

---

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

**DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

**Résultats :**

Votants	Pour	Contre	Abstentions
36	34	0	2

DEPARTEMENT DE L'EURE

CANTON DE BRIONNE  
MAIRIE D'ACLOU  
27800

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°11/2015

*Séance du 13 novembre 2015*

<u>Date de convocation</u>	L'an deux mil quinze, le treize novembre à 19 heures minutes
06 novembre 2015 -	le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur DESHAYES Claude, Maire. La séance a été publique
<u>Nombre de conseillers</u>	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Mr Deshayes,
En exercice : 11	Mme Leprêtre, Mme Chaise, Mme Vankersschaver, Mr Jouen
Votants 09	Mme Habran , Mme Dupire, Mr Trocque, Mr Seys,
Pour : 09	formant la majorité des membres en exercice
Contre : 0	Absents excusés : Mme Barbe Céline, Mr Lhermurier Christophe Madame van kersschaver a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

*Projet de schéma départemental de coopération intercommunale*

Sur la proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;

- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 1000.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seule pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin,
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

*Nous aurions souhaité également que le sujet de la gouvernance soit traité avant de présenter le projet. Nous avons une crainte, à savoir, comment une petite commune comme la nôtre, va pouvoir se faire entendre à l'intérieur d'une grande intercommunalité. Cela peut paraître paradoxal par rapport à ce que nous mentionné ci-avant, mais nous inquiétude est grande.*

*Nous avons l'impression que seul l'avis des grandes agglomérations a été pris en compte dans ce projet. Nous aurions aimé abordé le sujet de pouvoir choisir au sein du conseil municipal le titulaire et suppléant, représentant de la commune au sein de l'intercommunalité.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

***EMET UN AVIS DEFAVORABLE*** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

***DEMANDE*** au Préfet

- *la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.*

- De pouvoir revoir le fait que seul le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint peuvent représenter la commune au sein de l'intercommunalité pour les communes de moins de 1000 habitants

Fait à Aclou, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Cl. DESHAYES



## COMMUNE DU BEC-HELLOUIN

### EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

PRÉFECTURE DE L'EURE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze

Et le 27 novembre

A 20 heures 00

11 DEC. 2015

ARRIVÉE

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FINET Pascal, Maire.

Etaient présents : MM. FINET, COUY, HUGONNENC, THONNEL  
Mmes DUBRUNFAUT, HERVE-GRUYER et LABOIS

Absents excusés : Mmes BRUNY et FALCE, MM. MULET et CANU

Mme BRUNY a donné un pouvoir à M. FINET

M. MULET a donné un pouvoir à Mme DUBRUNFAUT

Mme LABOIS a été désignée secrétaire de séance.

### DELIBERATION N° 2015 - 0044 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de M. le Maire et vu son rapport,

- considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;

- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;

- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;

- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;

- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;

- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;

- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence de positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix contre, 3 abstentions

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

**DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Pour copie conforme



Le Maire,

Pascal FINET

**DEPARTEMENT DE L'EURE**  
**Arrondissement de BERNAY**  
**Canton de Brionne**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**BERTHOUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation 19/11/2015 **L'AN DEUX MIL QUINZE, le vingt-sept novembre à vingt heures trente.**  
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 14/12/2015 **Etaient présents:** MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers

En exercices **11**

Présents **11**

Votants **11**

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.

**Objet : DELIBERATION AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.**

Le Conseil

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal reçu le 17 octobre 2015

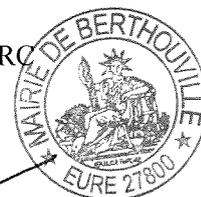
Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 17 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité, ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet.

Pour copie conforme  
 Le Maire

Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
  - Notification ou publication le :
- Le Maire

PRÉFECTURE DE L'EURE

11 DEC. 2015

ARRIVÉE

*Leclerc*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOISNEY**

L'an deux mil quinze le treize novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Boisney, légalement convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Edmond Deshayes, Maire

**Étaient présents :**

Christian Loquet, Nathalie Bessin, Gaëtan Theis, Magali Lemaire, Bernadette Liedts, Béatrice Chouvel, Laurent Letellier, conseillers municipaux.

Absents : Sylvie Maille, Johann Ostrowski, Fabrice Duhamel (a donné pouvoir à Magali Lemaire)

Secrétaire de séance : Laurent Letellier

Présents : 8

Votants : 9

**Objet : Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1 ;
- Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;
- 

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;  
Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

- Émet un avis défavorable (9 voix « contre », 0 voix « pour ») sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme  
Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

27 - Eure

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

201522

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	9
• votants	9
• absents	5
• exclus	0

De la commune BOSROBERT

Séance du 18 novembre 2015 à 20 heures 30

Date de convocation :  
09 novembre 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :  
09 novembre 2015

Objet  
PROJET DE SCHEMA  
DEPARTEMENTAL DE  
COOPERATION  
INTERCOMMUNALE

M. GIFFARD FRANCK

Étaient présents :

V HEBERT - C DEPRE - A GARNIER - N HIRTH - L LECLERRE - M  
DELEU - P ADAM - JC CALAIS

J DURIEU - JC CALAIS

Étaient absents excusés: B GANNE - J BREEMEERSCH - V LEVARD -  
J DURIEU

Était absente : A ZAWADZKI.

Secrétaire de séance :

M. CALAIS JEAN-CLAUDE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la  
Coopération Intercommunale ( SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015  
par le Préfet ;

- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux  
communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils  
délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;

- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la communes de  
Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de  
Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie,  
l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette  
dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;

- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles :  
Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;

- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations  
telle celle d'Évreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000  
habitants ;

- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à  
l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et  
capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils

attendent ;

- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disposition ou l'affaiblissement des communes ;

- Considérant que les les grandes intercommunalités et doivent , au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérente ;

- Considérant l'affaiblissement "programmé" de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

- Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

- Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et de ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec huit voix pour et une abstention,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes ; la Communauté de Communes de Bernay et de ses Environs, la Communauté de communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture D'EVREUX le 20 novembre 2015.

Publié ou notifié le 20 novembre 2015.

Fait à BOSROBERT, le 20 novembre 2015

Le Maire, Franck GIFFARD



Tenir S Intercom du Pays B  
date de conv ?

**COMMUNE  
DE  
BRETIGNY  
27800**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi 05 novembre 2015, à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Maire.

Etaient présents : MM BARRE, PAISANT, ROUX, JOIN-LAMBERT, LAUDREL, et Mmes BREANT, CAHU et MARGUERITE.

Etaient absents excusés : M.LIBERGE E. et M. LIBERGE JC.

Mme Estelle BREANT a été élue secrétaire.

#### **PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Mme le Maire présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) tel qu'il a été présenté par le Préfet le 15/10/2015.

- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'Ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le SDCI ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassin de vie cohérents ;

PRÉFECTURE DE L'EURE

16 NOV. 2015

ARRIVÉE

- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom de la Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé ;

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer contre le projet SDCI présenté le 15/10/2015 par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15/10/2015 par le Préfet.

**DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne.



Copie certifiée exécutoire par son  
Envoi en Sous-Préfecture le  
Et sa publication le  
En mairie le

DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT DE BERNAY  
COMMUNE DE BRIONNE

---

Date de convocation : 01 décembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 26

Séance du : 08 décembre 2015

Délibération N° : 2015/12/01

**OBJET : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme BINET, M EON, Mme LEROUVILLOIS, M MORENO, Mme LE ROY M DOUVILLE, Mmes CHATILLON, CLOET, M MADELAINE, Mme COLLET, M CHOLEZ, Mme GUILLOTTEL, MM DI GIUSTO, LETELLIER, Mme CHEVREL, MM BOISSAY, CLOET, Mme BARROIS, M TROYARD, Mmes ZERKAOUI, GOETHEYN, MM GARREL, DELAMARE

Absents excusés : Mme PEUGER, M PORTAIS, Mme DESRUES

Les Conseillers ayant donné leurs pouvoirs respectifs : M PORTAIS à Mme ZERKAOUI, Mme DESRUES à M TROYARD

Mme BINET a été élue secrétaire.

L'an deux mille quinze

Le 08 décembre à 18 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué,

Le Maire de la Commune de Brionne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

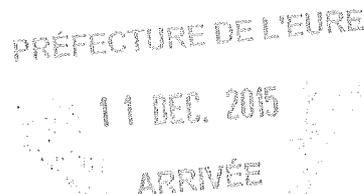
Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intrecom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire,

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,

Considérant que se créent dans l'Eure, de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil de 100 000 habitants,



Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,

Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes,

Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents,

Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une Intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intrecom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

#### DECIDE

- D'émettre un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015,
- De demander au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intrecom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

*Valéry Beuriot*  
Valéry BEURIOT

---

Vote pour : 22

Vote contre : 0

Abstention : 4

---

DEPARTEMENT DE L'EURE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation
18 novembre 2015

Date d'affichage
18 novembre 2015

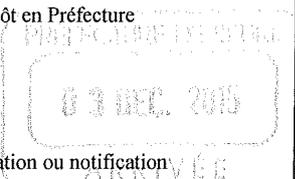
Objet de la Délibération

### SDCI (SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNAL)

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le



Et publication ou notification

Du

EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALLEVILLE

### Séance du 27 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le 27 novembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de monsieur Frédéric SCRIBOT, Maire.

**Présents :** MM. SAVALLE C., LERCIER E., DULMONT A., ROUÏLLER A., DUVAL C., CARDON J., BONFILS F., VARNIER E., VARE P. et BAGOT D.

**Excusés :** MM. GENET C., LEMAISTRE J., FLEURANT F et BOSSUYT C.  
Monsieur Christian DUVAL a été élu secrétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,
- Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,
- Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- Demande au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Pour expédition conforme,  
Le Maire,  
SCRIBOT Frédéric.

**MAIRIE DE FRANQUEVILLE**

Rue de La Petite Notre Dame  
27800 FRANQUEVILLE  
Tél : 09.64.40.87.36  
Fax : 02.32.44.84.29



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRANQUEVILLE

-----  
Séance du 6 novembre 2015  
-----

Délibération N° 21/2015

L'an deux mil quinze, le six novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Franqueville, se sont réunis dans la salle des délibérations.

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la Délibération : 8

Date de la convocation : 28/10/2015

Date d'affichage : 28/10/2015

**Etaient présents :** Monsieur ROTROU Jean-Daniel, Mesdames BOURDON Sandrine, CITERIN Monique, CROMBEZ Guillaume Messieurs MAILLARD Ludovic, MASSON Vincent, PETIT Eric et WILLERETZ Jean-Claude.

**Absente :** Mesdames CHEVALLIER Sophie LAYET Julia et Monsieur LUDWIG Patrick.

*Madame BOURDON Sandrine a été élue secrétaire.*

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Sur proposition de Monsieur Le Maire et vu son rapport,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le préfet ;

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;

Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement exclue de ce territoire ;

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;

Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

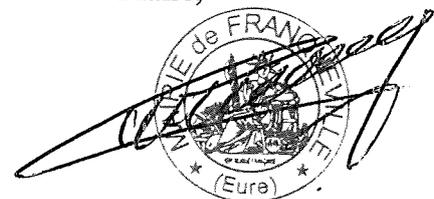
Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaulieu, la communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'intercom Risle et Charentonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaulieu, la communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'intercom Risle et Charentonne.

Le Maire,



Jean-Daniel ROTROU

S Brian

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

EURE

PRÉFECTURE DE L'EURE  
19 NOV. 2015  
ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'**HARCOURT**

Séance du Conseil Municipal

N° 35/2015

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part A la Délibérat
15	15	12

Date de convocation

06 NOVEMBRE 2015

Date d'affichage

06 NOVEMBRE 2015

Objet de la délibération

**PROJET DE SCHEMA  
DEPARTEMENTAL  
DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE**

**DELIBERATION RENDUE  
EXECUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le :

Publiée ou ratifiée le :

**DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME**

Le Maire,

Alain VANNIER

L'an deux mil quinze.....

Et le **jeudi 12 novembre** à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VANNIER, Maire,

**Présents :** M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, Mme BECQUET Laurence, Mme CARTIER Alice, M. DIJON Michel, M. GUERARD Maurice, Mme HUCHER Béatrice, Mme LEBEC Sandra, Mme POTTIER Morgane, M. POULAIN Alain.

Absent excusé : M. DUVEY Marc                      Absent : M. BOURDON Claude

Mme COLLEMARE Françoise a été nommée secrétaire de séance.

**1 abstention : M. LEMAIRE Michel**

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'Ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé ;

.../...

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

EURE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part A la Délibération
15	15	12

Date de convocation

06 NOVEMBRE 2015

Date d'affichage

06 NOVEMBRE 2015

Objet de la délibération

**PROJET DE SCHEMA  
DEPARTEMENTAL  
DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE**

**DELIBERATION RENDUE  
EXECUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le :

Publiée ou ratifiée le :

**DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME**

Le Maire,

Alain VANNIER

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'HARCOURT

Séance du Conseil Municipal

N° 35/2015

L'an deux mil quinze.....

Et le **jeudi 12 novembre** à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VANNIER, Maire,

**Présents :** M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, Mme BECQUET Laurence, Mme CARTIER Alice, M. DIJON Michel, M. GUERARD Maurice, Mme HUCHER Béatrice, Mme LEBEC Sandra, Mme POTTIER Morgane, M. POULAIN Alain.

Absent excusé : M. DUVEY Marc

Absent : M. BOURDON Claude

Mme COLLEMARE Françoise a été nommée secrétaire de séance.

**1 abstention : M. LEMAIRE Michel**

-page 2-

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- **DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,

Et ont les membres présents signés au registre.



Le Maire,

Alain VANNIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'EURE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
27 octobre 2015

Date d'affichage
27 octobre 2015

Objet de la Délibération

**PROJET DE SCHEMA  
DEPARTEMENTAL DE  
COOPERATION  
INTERCOMMUNAL**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
Et publication ou notification  
Du

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LA HAYE DE CALLEVILLE

**Séance du 3 novembre**

L'an deux mille quinze et le 3 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de monsieur Jean-Baptiste VOISIN, Maire.

**Présents :** MM. LESAGE S., LEROI M., LEMARCHAND T., LUCAS F., VAUBAILLON A., VITTECOQ F., DA SILVA N., SEGUIN V. et DESRATS D.

**Excusée :** Madame OSMONT Véronique.

Madame Virginie SEGUIN a été élue secrétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaufresnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,
- Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,
- Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaufresnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Emet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- Demande au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaufresnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne.

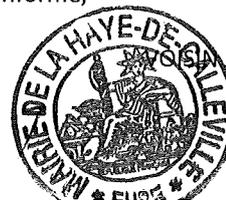
Pour expédition conforme,

PRÉFECTURE DE L'EURE

18 NOV. 2015

ARRIVÉE

*J. Voisin*



Le Maire,  
Jean-Baptiste

78 Brionnais  
DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT DE BERNAY  
CANTON DE BRIONNE

Commune de HECMANVILLE  
27 800



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2015 à 20 heures 30

Nombre de conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 9

date de convocation : 27 octobre 2015

Le Conseil Municipal de Hecmanville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean DUTHILLEUL, Maire.

Etaient présents : Jean DUTHILLEUL, Colette LALLEMAND, Andrée DELAMARRE, Stéphane DIJON, Christophe MAMEAUX, Yvette GAYRAL, Philippe GAYRAL, Patricia FAUQUE DE JONQUIERES,

Pouvoir : Virginie BENARD

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Après avoir écouté le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet ;
- Considérant que Monsieur le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beamesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais, et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle que celle d'Evreux, qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;

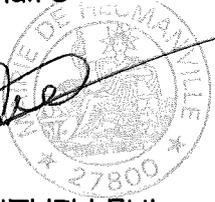
- Considérant qu'il paraît pertinent, dans ce contexte, de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes, qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Emet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet,
- Demande à Monsieur le Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les cinq communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et L'Intercom Risle et Charentonne.

Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire

Jean DUTHILLEUL

Tout S Intercom Brionnais  
Date de venue ?

PRÉFECTURE DE L'EURE  
18 NOV. 2015  
ARRIVÉE

**COMMUNE  
DE  
LIVET-SUR-AUTHOU  
27800**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le mercredi 11 novembre 2015, à 11H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bruno COTTARD, Maire.

Etaient présents : MM LESEUR, BRODBECK, SERVANT, MARI, CAVELIER, MARESCAL.

Etaient absents excusés : M. RATS et Mme BAUDRY.

M. Michel LESEUR a été élu secrétaire.

### **PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

M. le Maire présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) tel qu'il a été présenté par le Préfet le 15/10/2015.

- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'Ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le SDCI ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassin de vie cohérents ;

- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom de la Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé ;

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer contre le projet SDCI présenté le 15/10/2015 par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15/10/2015 par le Préfet.

**DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne.



Copie certifiée exécutoire par son  
Envoi en Sous-Préfecture le  
Et sa publication le  
En mairie le

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL 2015\_34

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	

De la commune de Malleville-sur-le-Bec

Séance du 16 novembre 2015 à 20 heures 30

Date de convocation :

03 novembre 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

03 novembre 2015

Objet

Avis sur le projet de  
schéma départemental de  
coopération  
intercommunale

M. AUGER Michel

Étaient présents :

Anne-Laure JOIN-LAMBERT, Isabelle PERRIN, Jérôme POUSSET,  
Grégoire VINCENT, Jacky ROUYER, Emmanuel GILLES, Laure  
DROUET, Régis COUSIN, Céline HERAMBERT

Absent excusé : Maxime LEBOURGEOIS pouvoir donné à Michel  
AUGER

Secrétaire de séance :

Mme DROUET Laure

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article  
L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale  
reçu le 21 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil  
municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de  
coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 21 octobre 2015 et que l'avis du  
conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le Conseil Municipale, après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à l'unanimité, au regroupement des  
communautés de communes de Broglie, de Bernay et de ses environs,  
l'Intercom du Brionnais et le Canton de Beaumesnil

- **SOUHAITE** à l'unanimité, le regroupement des communautés de  
communes de Broglie, de Bernay et de ses environs, l'intercom du  
Brionnais, le Canton de Beaumesnil ainsi que l'Intercom Risle et  
Charentonne.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 17 novembre 2015.

Publié ou notifié le 17 novembre 2015.

Fait à Malleville-sur-le-Bec, le 17 novembre 2015

Le Maire, Michel AUGER



DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT DE BERNAY  
CANTON DE BRIONNE

Commune de MORSAN

27 800

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2015 à 20 heures 30

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11

date de convocation : 05 novembre 2015

Le Conseil Municipal de Morsan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis AGASSE, Maire.

Etaient présents : Francis AGASSE, François GOSSELIN, Nathalie BARRE, François TRAVERS, Stéphane POTDEVIN, Monique LARCHER, Alain GOSSELIN, Sylvain MARESCAL, Eric LESAGE, Huguette MORDANT, Sylvain DUVIVIER.

**Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Après avoir écouté le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet ;
- Considérant que Monsieur le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais, et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle que celle d'Evreux, qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;

- Considérant qu'il paraît pertinent, dans ce contexte, de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes, qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

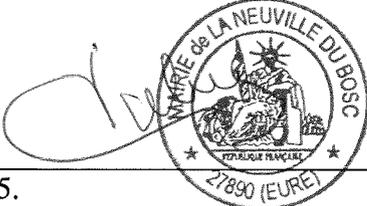
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Emet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet,
- Demande à Monsieur le Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les cinq communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beamesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et L'Intercom Risle et Charentonne.

Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire

Francis AGASSE

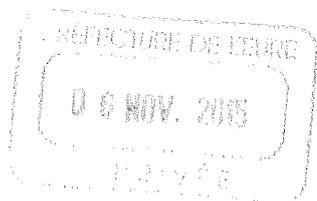
<p><b>Date de convocation</b> 18 novembre 2015</p>	<p>L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre, à 20 h 00.</p>
<p><b>Date de réunion</b> 26 novembre 2015</p>	<p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FORCHER, Maire.</p>
<p><b>Nombre de conseillers</b></p> <p>En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12</p>	<p><u>Étaient présents</u> : Ms Aubert, Chauvin, Cornu, Duval Didier, Duval Pierre, Maupas, Omnès, Poisson, Mmes Caille, Martin, et Igout. formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absentes excusées</u> : Mmes Mesnil et Mourlin</p> <p><u>Absent</u> : M Noyeau</p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE</b></p>	<p>Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;</li> <li>- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;</li> <li>- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents et de véritable analyse de la situation future ;</li> <li>- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,</li> </ul> <p>Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,</p> <p>Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la communauté de communes de Bernay et des Environs, la communauté de communes de Beaumesnil, la communauté de communes de Broglie, l'Intercom du pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p><b>EMET UN AVIS DEFAVORABLE</b> au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet (12 voix contre).</p> <p><b>Propose une autre solution et DEMANDE</b> au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 2 communautés de communes suivantes : l'Intercom du pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne (11 voix pour et 1 voix contre).</p> <p style="text-align: right;">pour copie conforme Le Maire</p> <p style="text-align: center;">PRÉFECTURE DE L'EURE</p> <p style="text-align: center;">01 DEC. 2015</p> <p style="text-align: center;">ARRIVÉE</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p>Rendu exécutoire suite à sa transmission en Préfecture le 26 novembre 2015. Et sa publication le 26 novembre 2015.</p>	

# MAIRIE DE NEUVILLE-SUR-AUTHOU

## EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2015



L'an deux mil quinze  
Le 26 octobre  
A 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Florence DECLERCQ, maire.

Etaients présents : MM. PETIT D., PETIT G., TOURNADRE, VITTECOQ, BOISARD, VOTTIER, AVICE, GILLES, Mmes GARDIEN, TOURIN

Mme TOURIN est nommée secrétaire de séance

### DELIBERATION 2015-015 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Mme le Maire et vu son rapport,

- considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence de positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

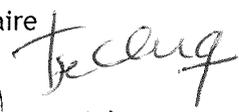
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

**DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Copie certifiée conforme



Le Maire  
  
Le Maire,  
Florence DECLERCQ



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE NOTRE DAME  
D'EPINE

**REGITRE DES DÉLIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE NOTRE DAME D'EPINE**

\*  
**SÉANCE DU 30 octobre 2015**  
\*

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX**  
En exercice 05  
Qui a pris part à la délibération 04

L'an deux mil quinze, le trente octobre à 20 heures 30 minutes  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Sébastien CAVELIER, MAIRE.

**PRESENTS** : MMS. Michel TRAVERS, Cyrille BEAUDET,  
TOUZAIN Daniel.

**ABSENT** : Eric HODAN

**DATE DE LA CONVOCATION**  
22.10.2015

Monsieur Cyrille BEAUDET a été élu secrétaire.

**DATE D'AFFICHAGE**

PRÉFECTURE DE L'EURE

12 NOV. 2015

ARRIVÉE

**OBJET DE LA DELIBERATION**

Le Conseil,

Avis sur le projet de schéma  
départemental de coopération  
intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment  
l'article L5210-1-1 ;  
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale  
reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans  
les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,  
Émet un avis défavorable sur le schéma départemental de coopération  
intercommunale proposé par le préfet.

Sébastien CAVELIER  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le 30.10.2015  
Et publication ou notification  
Du 30.10.2015

TS Interm du Pays Brionnais

DEPARTEMENT DE L'EURE  
Arrondissement de BERNAY  
Canton de BRIONNE  
COMMUNE  
DE  
SAINT CYR DE SALERNE



028 / 2015

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT CYR DE SALERNE**

Date de convocation 20/11/2015 L'an deux mille quinze, **le trente novembre** à dix-neuf heures.  
Le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance **ordinaire** sous la présidence de Monsieur HEUTTE Yvon, Maire.

Date d'affichage  
11/12/2015

**Etaient présents** : M. M.: HEUTTE Yvon, DELAROCHE Serge, LETELLIER Michel, BAYVEL Francine, DESLANDE Christian, SIBOUT Emily, SENÉ Christine, POUYADOUX Cyrille, EUDELIN Manuella.

Nombre de Conseillers

En exercice 10

**Absent excusé** : HAROU Gilbert.

Présents: 09

Votants 09

Formant la majorité des membres en exercice  
Madame SIBOUT Emily a été élu (e) secrétaire.

**OBJET : DELIBERATION PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

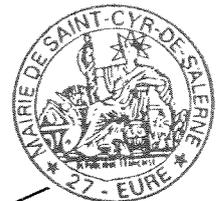
Sur proposition de Monsieur le maire et vu son rapport.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 13 novembre 2015.

- Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Commune de Canton de Broglie l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux le Mantois,
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;

- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent au contraire soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,
- Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer contre le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale reçu le 13 novembre 2015.
- Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes de Canton de Broglie l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.
- Le conseil municipal après en avoir délibéré,
- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE, à l'unanimité** au projet de schéma départemental de la coopération intercommunale reçu le 13 novembre 2015.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes de Canton de Broglie l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Pour Copie Conforme  
Le Maire  
Yvon HEUTTE



*Yvon Heutte*

Acte rendu exécutoire après:  
- Réception en Préfecture le :  
- Notification ou publication le  
Le Maire



**DEPARTEMENT DE L'EURE**  
**Arrondissement de BERNAY**  
**Canton de BRIONNE**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**SAINT PAUL DE FOURQUES**

PRÉFECTURE DE L'EURE

03 DEC. 2015

ARRIVÉE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE ST PAUL DE FOURQUES**

**L'AN DEUX MIL QUINZE, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures.**

Date de convocation	10/11/2015	le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RUEL Yves, Maire.
Date d'affichage	08/12/2015	<b>Etaient présents :</b> Messieurs : RUEL Yves, GUILLOT Annick, ADAM Michel, BOURDON David, PIJETLOVIC Predrag, HAROU Gaëlle, SENINCK Arnaud.
Nombre de Conseillers		
En exercice	11	<b>Absents excusés :</b> Mesdames LEMARCHAND Vanessa, BECCA VIN Catherine, CAVÉ Sabrina et Monsieur DES ROTOURS Frédéric.
Présents	07	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	07	Madame HAROU Gaëlle a été élu(e) secrétaire.

**OBJET : DELIBERATION PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.**

Sur proposition Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu le 27/10/2015 ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Commune de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Département de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom de la Risle et Charentonne de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,
- Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale reçu le 27 octobre 2015.

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Commune de Bernay et des Environs, la Communauté de Commune du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Commune du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale reçu le 27 octobre 2015.

**DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communauté de communes : la Communauté de Commune de Bernay et des Environs, la Communauté de Commune du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Commune du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Pour copie conforme

Le Maire  
Yves RUELL



Acte rendu exécutoire après  
- Réception en Préfecture, le :  
Notification ou publication le :  
Le Maire

Tout S  
Situa Brionnais

N° 2015-8-2

Pas de doute de cause **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT PIERRE DE SALERNE**

Le 21 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un novembre, à 10 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josiane MARESCAL, Maire.

Etaient présents : Madame Jocelyne LUCAS et Philippe DELEU, Adjoints.

Mesdames Alexandra BEAUGRAND, Éliane DUFILS, Sophie HARD, Messieurs Jérôme AURAND, Guy BITTOU, James DUVAL, Michel HANNEBERT et Robert MAUGARD.

Monsieur Philippe DELEU a été élu secrétaire.

Date de convocation : 10/11/2015

Nombre de membres au conseil : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11



**OBJET : PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE  
COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Sur proposition de Madame le Maire et vu son rapport,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;

Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, le Havre, Dreux, le Mantois ;

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;

Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

Considérant que l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

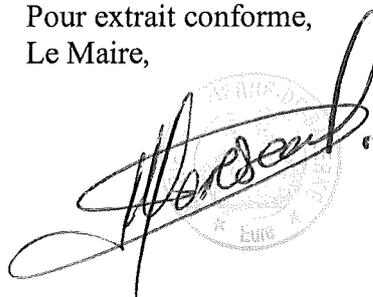
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

**DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**COMMUNE  
DE  
SAINT VICTOR D'EPINE  
27800**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le samedi 12 décembre 2015, à 11H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Yannick MALHERBE, Maire.

Etaient présents : MM DERIOT, CHERON, OBERSON, PAILLARD et Mmes RESUCHE, BIL, BINET .

Etaient absents excusés : Mme CAHU, MM DEUVE et CAHU.

Mme Françoise Binet été élue secrétaire.

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE**

Mme le Maire présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) tel qu'il a été présenté par le Préfet le 15/10/2015.

- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux porte de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'Ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le SDCI ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassin de vie cohérents ;

- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom de la Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé ;

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer contre le projet SDCI présenté le 15/10/2015 par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15/10/2015 par le Préfet.

**DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne.

Pour extrait conforme,

Le Maire.

A circular official stamp of the Mairie de Saint-Vincent is partially visible behind the signature. The signature is in black ink and appears to be 'Jean-Luc...'. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-VINCENT' and a coat of arms.

PRÉFECTURE DE L'EURE

16 DEC. 2015

ARRIVÉE

Copie certifiée exécutoire par son  
Envoi en Sous-Préfecture le  
Et sa publication le  
En mairie le